

## Sommaire

---

<b>Cadre réglementaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>1 La lutte contre le changement climatique</b> .....	<b>4</b>
Les énergies renouvelables .....	4
Les travaux d'efficacité énergétique.....	6
<b>2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</b> .....	<b>8</b>
Engagement en faveur de la préservation des milieux.....	8
Les événements pour la biodiversité .....	9
Jardins partagés et pédagogiques .....	10
<b>3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations</b> .....	<b>12</b>
L'accompagnement des publics sensibles .....	12
L'accès à la santé .....	13
Une proximité affirmée .....	13
<b>4 L'épanouissement de tous les êtres humains</b> .....	<b>15</b>
L'accès à la pratique sportive .....	15
Travail dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.....	16
<b>5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</b> .....	<b>18</b>
Prévention à la propreté .....	18
Optimiser la gestion des déchets sur le territoire .....	19
Sensibiliser les plus jeunes .....	20
<b>6 L'administration éco-responsable</b> .....	<b>21</b>
La responsabilité sociétale de la ville.....	21
Optimiser les dépenses énergétiques et de fluides.....	22
Agir au quotidien pour l'économie circulaire .....	23
<b>7 Les perspectives</b> .....	<b>25</b>
Améliorer la responsabilité sociétale de la ville de Bobigny .....	25
Planifier l'avenir.....	29

## Cadre réglementaire

---

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, et plus spécifiquement le décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, oblige toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à élaborer, en amont du débat d'orientation budgétaire, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport a pour vocation de favoriser la mise en œuvre des principes du développement durable dans l'ensemble des politiques et stratégies des collectivités, en assurant une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension de l'action publique.

Le décret d'application paru le 17 juin 2011 prévoit que le rapport décrit « sous forme de synthèses, la situation en matière de développement durable à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire ». Le décret précise que le rapport doit prendre en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées dans le code de l'environnement :

1. lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ;
2. préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. épanouissement de tous les êtres humains ;
4. cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;
5. dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

## Introduction

---

En mars 2014, la liste « Rendez-nous Bobigny », remporte les élections municipales avec 21 engagements prioritaires. Parmi ceux-ci, la municipalité encourageait le développement durable avec l'adoption d'un plan propreté, le développement de la cohésion entre les territoires avec le renforcement des mairies annexes, la rénovation des écoles ou encore la création de conseils de quartier.

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions ayant trait au développement durable, une direction dédiée a été créée au sein des services administratifs, en 2015, avec comme feuille de route les orientations du programme national de la majorité municipale « L'écologie : un projet d'avenir » qui se décline selon les 5 finalités du développement durable proposées à l'échelle française, à savoir :

1. La lutte contre le changement climatique
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
4. L'épanouissement de tous les êtres humains
5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Par la suite, les différents projets ou missions ont été intégrés et mis en cohérence au sein du projet d'administration animé par la direction générale des services.

Cette feuille de route définit les actions jusqu'à la fin de la mandature et affirme les dynamiques de travail transversal, suivant quatre orientations stratégiques dont le développement durable :

1. Bobigny, une ville pour un cadre de vie amélioré et attractif,
2. Bobigny, une ville solidaire menant vers l'autonomie et l'accès aux chances pour tous,
- 3. Bobigny, une ville citoyenne et durable,**
4. Bobigny, une ville au service public moderne et efficient.

Ce présent rapport ne reprend donc pas de manière exhaustive toutes les actions menées par les services de la ville en 2019, répertoriées dans le projet d'administration, mais propose de manière très concrète un zoom sur différents secteurs afin que chacun puisse être mis en valeur, et ainsi encourager une dynamique globale de développement durable au sein des services administratifs et inciter, comme le demande le cadre réglementaire, à une politique communale en faveur des trois piliers que sont l'économie, le social et l'environnement qui constituent à leur croisement l'objectif du développement durable.

Ainsi des projets structurants de l'espace public, valorisant l'insertion sociale des jeunes, permettant un aménagement durable ou encore encourageant la cohésion sociale, tels que le jardin de poche du quartier Karl Marx, les chantiers éducatifs de la jeunesse ou encore le projet de micro folie à l'Abreuvoir, n'apparaîtront pas dans le rapport malgré leur importance significative dans la réalisation de Bobigny comme ville citoyenne et durable.



Signature convention géothermie (Fête de la Ville)



Toiture de l'école Romain Rolland qui devrait accueillir des panneaux photovoltaïques en 2020

## 1 La lutte contre le changement climatique

### Les énergies renouvelables

#### → La géothermie

La géothermie consiste à récupérer la chaleur présente à plusieurs centaines de mètres dans le sous-sol de la Terre afin de chauffer les bâtiments et de produire de l'eau chaude sanitaire.

Actuellement, la ville de Bobigny dispose d'un réseau de chauffage urbain (RCU) fonctionnant à 100 % aux énergies fossiles (gaz et cogénération gaz).

Or, le territoire des communes de Bobigny et Drancy présente des caractéristiques favorables pour la mise en œuvre d'installations visant à récupérer la chaleur géothermale tant sur les caractéristiques du sous-sol que le potentiel en surface (besoins énergétiques à raccorder). Dans ce cadre, les villes de Bobigny et de Drancy ont transféré leur compétence de développement des énergies renouvelables au SIPPPEC.

Le projet vise à exploiter les 2 aquifères (nappes d'eau) suivants :

- Le Dogger se situant à 1 800 mètres de profondeur
- Le Trias se situant à 2 100 mètres de profondeur

Ce projet est particulièrement innovant avec l'exploration du Trias en vue de son exploitation, ce qui sera une première en France. Il permettra d'extraire une ressource encore plus chaude (80°C au Trias) que le Dogger (60°C) et ainsi réduire les coûts d'exploitation.

Ainsi, la géothermie va couvrir plus de 60% des besoins annuels du réseau de chauffage final Bobigny / Drancy.

#### **Les travaux**

Ce forage de deux doublets géothermaux sera effectué en bordure du parc de la Bergère.

Le réseau de chaleur sera de 30 km dont 7 km existants.

#### **Les avantages de la géothermie :**

- Ressource d'énergie gratuite.
- Ne dépend pas des énergies fossiles.
- Ne nécessite ni transformation, ni stockage, ni transport.
  - Ne produit pas de CO<sub>2</sub>.
- Renouvelable : l'eau puisée est ensuite réinjectée dans le sous-sol.

**Un projet à plus de  
70 millions d'euros**

La mise en place du réseau de chaleur géothermique Bobigny / Drancy permettra d'alimenter l'équivalent de 20 000 logements, dont 12 000 sur Bobigny.

#### **Le calendrier**

- 2016 - 2017 : Etude de faisabilité.
- 2018 : Enquête publique.
- Juillet à septembre 2019 : Travaux préalables aux opérations de forage.
- Novembre 2019 à juin 2020 : Début du forage des puits de géothermie.
- Novembre 2019 : lancement de l'étude de raccordement de la ZAC Ecocités.
- 2019 -2020 : Déploiement des liaisons géothermales entre les puits et la centrale.
- Adaptation et renforcement de la production existante : durant l'été 2020.
- Construction d'un bâtiment pour les pompes à chaleur (PAC) : de fin mai à septembre 2020
- Septembre - octobre 2020 : 1<sup>ère</sup> mise en service pour la moitié des abonnés identifiés.
- Septembre-octobre 2021 : 2<sup>ème</sup> mise en service pour l'ensemble des abonnés.

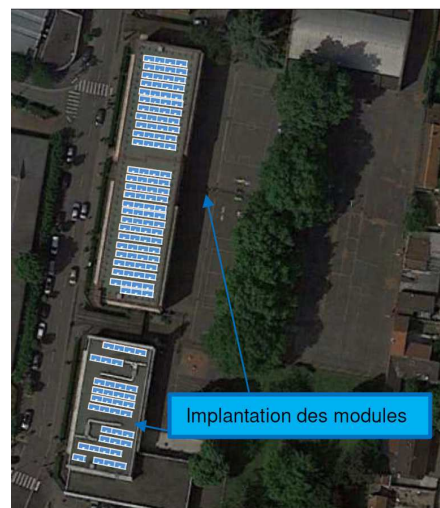
**1 million d'euros  
de participation de la  
ville pour le déploiement  
du réseau sur la ZAC  
Ecocités**

#### **→ Le photovoltaïque**

Dans le cadre des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), Est-Ensemble ainsi que la ville souhaitent développer la production d'énergies renouvelables.

Pour ce faire, Est-Ensemble a proposé aux villes une pré-étude de faisabilité photovoltaïque. Pour la ville de Bobigny, la seule toiture répondant à l'ensemble des critères techniques était celle du Groupe Scolaire Romain Rolland et a donc été retenue par Est-Ensemble.

En mars 2019, la ville de Bobigny a reçu la version finale de l'étude de faisabilité photovoltaïque réalisée par un cabinet spécialisé et financée par Est-Ensemble.



**Les études pour  
la mise en place des  
panneaux photovoltaïques  
sur le Groupe Scolaire  
Rolland s'élèvent à 30 000 €  
dont la première moitié des  
dépenses a été réalisée au  
titre du BP 2019**

Les conclusions sont que la configuration du site (orientation, inclinaison, surface disponible et absence de masque) rend la mise en place d'une installation photovoltaïque pertinente. D'ailleurs, parmi les 9 études menées sur Est-Ensemble, l'école Romain Rolland arrive en 1<sup>ère</sup> place en termes de Temps de Retour sur Investissement, notamment en raison des atouts suivants : toiture plate, rénovée récemment (étanchéité, isolation) et qui dispose de gardes corps.

Suite à ces éléments, la ville a donc décidé de prendre en charge les études préalables afin de pouvoir réaliser les travaux de pose des panneaux photovoltaïque sur le groupe scolaire durant l'été 2020.

Aussi, considérant les résultats positifs de cette première étude, une étude du potentiel général photovoltaïque sera réalisé sur l'ensemble des bâtiments communaux pertinents, afin d'identifier les toitures susceptibles d'être équipées de panneaux photovoltaïques. Cette dépense est inscrite au BP 2020, à hauteur de 24 000 € TTC.

## Les travaux d'efficacité énergétique

### → Les opérations de rénovation des écoles

Tous les ans, suivant un plan pluriannuel de travaux, des opérations de rénovation ont lieu dans les écoles, ceux-ci s'inscrivent à la fois dans le schéma directeur écoles, afin d'assurer les besoins en adaptation des locaux et la sécurité des occupants, mais également dans le plan de rénovation efficacité énergétique des bâtiments communaux.

En 2019 de nombreuses écoles ont donc fait l'objet de petits travaux :

- élémentaire Delaune : réfection des peintures.
- élémentaire Romain Rolland : encapsulage de tous les murs amiantés.
- Maternelle Pasteur : remise en peinture de l'école.
- Installation des derniers visiophones.
- Etc.

Ou de travaux plus importants, dont les principaux sont :

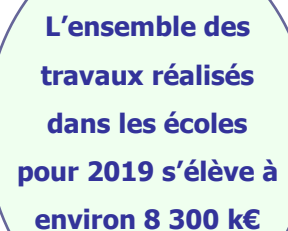
- Groupe Scolaire Cachin : 1<sup>ère</sup> phase travaux pour répondre aux besoins de classes supplémentaires à la rentrée 2019.
- Élémentaire Marie Curie : rénovation complète 1<sup>ère</sup> tranche du bâtiment élémentaire 2.
- Groupe Scolaire Decour Tesson : fermeture des préaux et aménagements pour extension 1<sup>ère</sup> tranche.
- M2 / Anne Frank : démolition reconstruction et école provisoire.

Et plus particulièrement ceux ayant trait à la rénovation thermique :

- Groupe scolaire Victor Hugo : réfection terrasses et isolation thermique.
- Groupe scolaire Vaillant / Varlin : réfection des toitures terrasses et isolation thermique.

Cette dynamique va continuer en 2020 avec :

- Rénovation thermique et réhabilitation du Groupe scolaire Marie Curie.
- Construction de l'école provisoire M2.
- Démolition / reconstruction de l'école Anne Frank, avec certification Haute Qualité Environnementale (HQE) et Bâtiment à Energie Positive (BEPOS).
- Construction de la nouvelle école dans le quartier Pont de Pierre, avec certification HQE et BEPOS.
- Poursuite des rénovations, notamment sur le Groupe scolaire Cachin, Jaurès/Decour, etc.



**L'ensemble des  
travaux réalisés  
dans les écoles  
pour 2019 s'élève à  
environ 8 300 k€**

### → Le passage en LED de l'éclairage public

**La facture du passage au LED est de 1 600 k€ pour la ville avec un temps de retour sur investissement de 5 ans**

Après 5 mois de travaux en 2019, 90 % de l'éclairage public balbynien est passé en technologie LED (Diode ElectroLuminescente) ou peu énergivore, contre 7,4 % du parc lumineux avant.

Un changement qui permet de réaliser de considérables économies d'énergie. Depuis 2015 et l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, la ville poursuit une politique de maîtrise de l'énergie sur l'ensemble de son patrimoine.

Cette modernisation de l'éclairage public s'accompagne de l'installation de variateurs de puissance, afin de pouvoir programmer la réduction de 25 % de l'intensité lumineuse de 22h à minuit, et de l'abaisser de 50 % de minuit à 5h. Autres avantages attendus du déploiement des LED : la diminution par 10 du taux de pannes.

### → Les subventions

De nombreux travaux dans les bâtiments communaux ou sur l'espace public sont possibles et encouragés grâce aux différentes subventions proposées par divers organismes :

- L'Etat qui propose la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), ainsi que les CEE (Certificats d'économies d'énergie), financement des travaux de rénovation énergétique.
- La MGP (Métropole Grand Paris) et le FIM (Fonds d'Investissement Métropolitain)
- Le SIPPEREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication), qui a attribué à Bobigny, en 2019, une enveloppe de subvention pour accélérer la transition énergétique de 166 229 € (plafond accordé atteint).

**Plus de 1 600 k€ de subventions ont été accordées à la ville de Bobigny pour les opérations efficacité énergétique**

### **Bilan des subventions accordées dans le cadre de la rénovation énergétique**

Thème	Montant des subventions accordées			
	DSIL	MGP-FIM	SIPPEREC	CEE
Rénovation énergétique des bâtiments communaux	<b>400 000 €</b>	<b>702 329 €</b>		<b>10 958 €</b> + <b>En cours : 51 600 €</b>
Mobilité propre (véhicules électriques)	<b>42 109 €</b>	<b>132 579 €</b>	<b>119 100 €</b>	
Modernisation de l'éclairage public (passage en LED)			<b>47 129 €</b>	<b>En cours : 100 000 €</b>



Régie espaces verts de la Ville



Enfants du centre de loisirs Mozart lors d'un atelier jardinage



Composteur de la Maternelle J. Jaurès

## 2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

### Engagement en faveur de la préservation des milieux

#### → Les projets d'aménagements exemplaires : exemple de l'Étoile

D'importants travaux d'aménagement et d'embellissement des espaces publics ont démarré fin 2019 sur le secteur de l'Étoile, où le projet de rénovation urbaine commence à bien redessiner le quartier.

**Coût total de l'opération : 5,30 M€**

Depuis la fin novembre 2019, de nouveaux chantiers lancés donneront un coup d'accélérateur aux aménagements des espaces publics. Il s'agit du prolongement de la rue Primo-Levi jusqu'à la rue de l'Étoile, suivi, à partir de janvier 2020, de la rénovation de la rue de l'Étoile : élargissement de la chaussée, création de places de stationnement et de trottoirs confortables.

Élément structurant du quartier, le square du Carré rouge sera agrandi et accueillera deux aires de jeux pour les 2-8 ans et les 8-12 ans, ainsi que des jardins partagés et de vastes espaces arborés. Celui-ci participera également à la gestion des eaux pluviales via la mise en place de zones de rétention végétalisées composées à minimum de 50 % d'espèces sauvages de manière à permettre l'installation d'une biodiversité au cœur du quartier.

Et avant fin 2020, le mail Simone-de-Beauvoir traversera la cité d'est en ouest, reliant ainsi la rue de l'Étoile à la rue Romain-Rolland par une voie à double sens de circulation. Côté sud de la chaussée, les espaces piétons seront élargis pour accueillir un terrain de pétanque et une placette destinée aux animations de quartier.

**Durée des travaux : 14 mois**

#### → La promenade Django-Reinhardt

La promenade est longtemps restée à l'état sauvage mais va faire l'objet dans le cadre de la rénovation urbaine du grand quadrilatère d'un réaménagement complet. La promenade Django-Reinhardt, qui constitue une liaison verte entre le fort d'Aubervilliers et l'ancienne gare de déportation, va donc changer de visage.



Le projet prévoit notamment l'aménagement d'une aire de pétanque, d'un parcours sportif et de santé, d'une aire de glisse, d'espaces de détente, avec des tables de pique-nique, ainsi que d'une aire de jeux.

**Un projet a plus  
de 2 000 k€**

La promenade participera activement de la gestion des eaux pluviales et du maintien de la biodiversité sur ce corridor écologique. En effet, des noues de rétention et d'infiltration seront mises en œuvre le long de la promenade et des passages à faunes seront installés en traversée de voirie. En outre, les plantations ont été sélectionnées de manière à garantir 50 % d'espèces sauvages tout au long du parcours. Ainsi la Ville espère que les fruits des végétaux vont permettre le nichage et le déplacement de la biodiversité tout au long du parcours.

### **Les habitants au cœur du projet**

Après consultation des habitants, la Ville a décidé, pour le plus grand plaisir des jeunes Balbyniens, de retenir trois types de jeux, au lieu des deux initialement prévus.

L'opération se veut exemplaire en matière d'environnement et de développement durable, puisqu'elle intégrera de nouvelles plantations, ainsi que des aménagements pour permettre le déplacement de la petite faune.

Enfin, afin de sécuriser les traversées piétonnes, des plateaux surélevés seront aménagés à chaque rue traversée par la promenade.

### **Les travaux**

Ils s'étendront d'août 2019 à mai 2020 : pendant cette période, des carrefours seront ponctuellement fermés à la circulation et des déviations seront mises en place pour assurer la circulation dans le quartier.

### **→ Des études pour préparer 2020**

De multiples projets sont déjà en études afin de continuer sur cette lancée de préservation de la biodiversité :

- l'ancienne gare de déportation sur laquelle sont prévus un jardin sauvage, une gestion des eaux pluviales à la parcelle...  
La consultation des marchés de travaux ont été lancés en 2019, ainsi le démarrage de travaux devrait avoir lieu en février 2020 jusqu'à la fin 2020.
- La réalisation d'un nouveau square rue Julie Victoire Daubié.
- Le démarrage des travaux de rénovation du mail de l'Hôtel de Ville.
- Etc.

## **Les événements pour la biodiversité**

### **→ Les actions de sensibilisation**

Tout au long de l'année, la ville propose via ses différents services (manifestations publiques, centres de loisirs, bibliothèques, jeunesse, environnement, GUP, voirie, espaces verts, etc.) des animations de sensibilisation à l'environnement et plus spécifiquement à la préservation de la biodiversité et des milieux (cadre de vie) : fête de la ville, fête des jardins, village d'hiver, spectacle et animations de l'appel à projet d'Est Ensemble (prévention des déchets), etc.

Les animations principales autour de ce thème et plus largement autour du développement durable se déroulent lors de la semaine européenne du

**Un budget total  
fête des jardins et  
SEDD de 7 000 €**

développement durable (SEDD), chaque année du 30 mai au 5 juin, ainsi que lors de la fête des jardins au mois de septembre.

En effet, en 2019, plusieurs dizaines d'actions ont eu lieu, parmi lesquelles de nombreuses permettaient la sensibilisation aux espaces verts, à l'agriculture urbaine ou encore à la sauvegarde de la biodiversité :

- Découverte des jardins partagés : Grémillon, Paul Eluard, Chemin vert et Berlioz
- Ciné débat à la Bibliothèque Elsa Triolet avec la diffusion de 3 films courts sur l'agriculture urbaine
- Atelier de mise en pot et de rempotage pour les agents
- Concours de bureaux fleuris
- Présence de la Ferme pédagogique Tiligolo
- Stand miel et abeilles
- Sensibilisation et formations au compostage
- Atelier d'impression et de teintures végétales
- Atelier d'huiles essentielles
- Fabrication de nichoirs
- Etc.

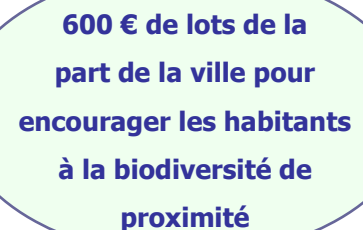
### → **Concours des balcons et jardins fleuris**

L'organisation du concours des balcons et jardins fleuris, nommé « Bobigny, ville fleurie » a été relancée en 2019.

Une communication a eu lieu dès la fin mars, avec des inscriptions possibles pour les particuliers, mais aussi les écoles, les associations, les entreprises, etc. Deux catégories étaient ouvertes : les balcons et les jardins.

Seuls 12 participants se sont inscrits, pour cette reprise du concours, dont une association (Environnement Fleuri Grémillon) et une entreprise (Boulangerie Nour).

Le jury composé de deux agents techniques, deux élus et d'un représentant commercial, est passé devant les habitations fin juin. Cinq critères aidaient au jugement : la qualité de la floraison, la diversité végétale, la quantité du fleurissement/verdure, la conception et la prise en compte du Développement Durable.



**600 € de lots de la part de la ville pour encourager les habitants à la biodiversité de proximité**

Les prix ont été remis le jeudi 11 juillet en soirée en présence du Maire, les participants étaient ravis des lots qui leurs ont été remis.

M. Sannié, fleuriste du Pavot, s'est montré un généreux partenaire en offrant un bouquet rond ainsi qu'un bon d'achat à chacun des participants.

### **Jardins partagés et pédagogiques**

En plus d'espaces dédiés à l'agriculture urbaine, comme à la prairie du canal ou au 36 quai de Bobigny, la ville encourage maintenant depuis plusieurs années, la création de jardins partagés ou pédagogiques.

Il y a en tout 6 jardins partagés sur l'ensemble du territoire balbynien, ceux-ci sont gérés par des associations d'habitants et quelques fois accompagnés par l'association La Sauge pour des conseils notamment. Nous les retrouvons dans les quartiers :

- Chemin vert
- Paul Eluard, sur la dalle
- Berlioz
- Grémillon, au pied de la cité Grémillon
- République, dans le parc privé du bailleur Seqens
- Abreuvoir, rue de Téhéran (bailleur SSDH avec l'association le petit coin de Bonheur).

Un grand nombre d'écoles ou de centres de loisirs sont également dotées de jardins dits pédagogiques, afin que les élèves puissent observer la culture et la croissance des plantes, mais également toute la vie se développant dans l'écosystème « jardin ».

Les services se coordonnent pour qu'une convention puisse être signée entre l'école, la direction de l'éducation et les espaces verts, ceci dans le but d'assurer la meilleure viabilité possible du jardin.

### **Ecoles dotées de jardins pédagogiques**

#### Maternelles :

- Louise Michel
- La Fontaine
- Jaurès
- Langevin
- Cachin
- Barbusse
- Vaillant
- Pasteur
- Berlioz
- Robespierre

#### Elémentaires :

- Molière
- Jaurès
- René Février
- Cachin
- Delaune
- Victor Hugo

#### Centres de loisirs :

- Tesson
- Paul Eluard



Un guichet unique pour la petite enfance



un nouvel espace senior

### 3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

#### L'accompagnement des publics sensibles

##### → La création d'un espace sénior

Pour les retraités de tous âges qui ne souhaitent pas rester seuls à la maison, qui veulent continuer à avoir une vie sociale, ou qui ont envie d'une activité pour se maintenir en forme, la Ville leur a dédié un lieu baptisé « L'espace seniors ». Ceux-ci pourront s'y rendre pour s'informer, s'inscrire, trouver un lieu d'écoute, ou partager des moments conviviaux.

Depuis le 21 octobre 2019, le service animation et loisirs du CCAS occupent ces locaux, avenue Jean-Jaurès, dans l'ancien office du tourisme récemment réaménagé par la Ville.

En effet, la vétusté des locaux a nécessité des travaux de remise en état pour en faire un lieu accueillant : reprise du réseau électrique et informatique, éclairage, rénovation des revêtements de sols et des peintures, relookage de la façade, petits travaux de plomberie.

**Une rénovation  
du pôle  
animations  
séniors pour  
60 000 €**

**- 588 places  
dans les différentes crèches  
balbyniennes  
- 112 assistantes maternelles  
agrées à Bobigny**

##### → La création d'un guichet unique pour l'accueil des petits

Dès novembre 2019, un lieu spécialement dédié aux parents et futurs parents a ouvert à Chemin vert, afin de les accompagner dans la recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins.

Ce guichet unique permet en effet de guider et d'accompagner les parents et futurs parents d'enfants de 0 à 3 ans - ou à naître - dans leur recherche d'un mode de garde individuel ou collectif d'une manière unique et simplifiée.

##### → Le banquet des seniors

Tous les ans au mois de janvier a lieu le banquet des seniors : un moment privilégié pour les retraités balbyniens. A l'occasion de cet événement, la ville propose à ses aînés un repas festif, rythmé de spectacles artistiques et musicaux. Ces réjouissances se déroulent au

**Un budget de  
115 000 € pour le  
banquet des  
séniors**

Manoir des Cygnes, au Coudray-Montceaux (Essonne), à une cinquantaine de kilomètres de Bobigny, en bord de Seine dans une grande demeure du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les participants sont pris en charge par des cars mis à disposition par la ville.

Deux possibilités sont offertes aux balbyniens, l'une pour le déjeuner et la seconde pour le dîner.

## L'accès à la santé

### → Des événements santé tout au long de l'année

La santé à Bobigny est accessible à tous. Tout au long de l'année des moments forts sont organisés pour le rappeler et communiquer auprès des balbyniens :

- Journées Portes Ouvertes d'Avicenne, au mois de mai 2019 : l'association PPV93 intervenait pour une fabrication de produits ménagers sains et écologiques, tout en faisant de la prévention sur la dangerosité potentielle des produits industriels, notamment sur les voies respiratoires. Pour l'occasion, un tableau explicatif avait été confectionné et distribué par les services, ainsi que des brochures sur les allergènes. Les personnes qui le souhaitait étaient réorientées sur le programme communal Education Thérapeutique du Patient (ETP) asthme.
- Journée Santé et Bien-Être, le 6 novembre 2019 : avec de nouveau l'association PPV93, mais aussi le SIRESCO qui se mobilise sur la question de l'alimentation végétarienne et locale, ainsi que Veolia et l'ensemble des partenaires santé de la ville.
- Fête de la Ville : opportunité pour la promotion de l'alimentation saine, en cuisinant des produits de saison et si possible locaux.
- Mais aussi : Octobre rose, le Téléthon, les opérations de don du sang...

Les services sociaux de Bobigny en association avec la CAF organise également l'évènement Mieux vivre chez soi. En 2019, celui-ci était arrêté sur 2 jours les 10 et 13 avril pour capter à la fois le public périscolaire et le grand public. Entre autres pouvaient y être retrouvés le vélo blender de l'association Moissons solidaires, la cuisine anti gaspi, un stand compostage et l'association les fourmis vertes.

**Plus de 400  
personnes présentes  
sur la journée du  
mercredi 10  
avril 2019**

## Une proximité affirmée

### → Renouvellement du conseil citoyen

Les Conseils citoyens sont des espaces de concertation et de co-construction de projets sur les opérations de renouvellement urbain et les contrats de ville, les Conseils citoyens ont été institués par la loi de 2014 dite de « Programmation pour la ville et la cohésion sociale ».

**- 39 habitants  
composent le collège  
« habitants »  
dont 24 titulaires  
- 18 structures composent le  
collège des acteurs locaux**

En mai 2016, deux Conseils citoyens ont vu le jour à Bobigny dans les quartiers « centre-ville élargi » et « Abreuvoir/Édouard-Vaillant », inscrits au programme Anru 2. Ils sont composés d'un collège d'habitants et d'un collège d'acteurs locaux (associations, amicales de locataires, commerçants, etc.) tirés au sort parmi les candidatures spontanées et sur les listes électorales. Les membres des deux Conseils citoyens ont, plus tard, souhaité se regrouper en un seul Conseil citoyen pour Bobigny.

En 2019, un renouvellement du Conseil citoyen a été organisé pour remplacer les membres démissionnaires, élargir sa représentativité et renforcer sa dynamique.

Un appel à volontaires a donc été lancé jusqu'à la fin mai, suivi d'un tirage au sort début juin.

Dès la rentrée de 2019, les conseillers citoyens ont pu suivre plusieurs formations (par exemple concernant la Gestion Urbaine de Proximité, le Programme de réussite éducative ou encore la Prévention de la délinquance) afin de mieux appréhender les domaines sur lesquels ils pouvaient agir mais aussi identifier les différents interlocuteurs du territoire.

### → Animation des conseils de quartier

Obligatoires pour les agglomérations de plus de 80 000 habitants, les conseils de quartier définis par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité sont facultatifs pour les communes de la taille de Bobigny.

Quatorze conseils de quartier ont été officiellement lancés le 25 juin 2015. Réunis deux fois par an, leur but est d'être des lieux d'information, d'écoute, de concertation, et de propositions dans chaque quartier.

En 2019, la nouveauté a consisté à rassembler ses conseils de quartier en plénière afin de pouvoir travailler en transversalité et avec dynamisme sur des thématiques qui tiennent à cœur à l'ensemble des balbyniens telles que les jets par les fenêtres et les incivilités dans l'espace public, l'hygiène et les nuisibles, et la collecte, les encombrants et les dépôts sauvages.

Ainsi 4 réunions ont été organisées courant mai sur les quartiers du Centre-ville, du Grand quadrilatère, de la Ferme et de l'Abreuvoir. Ces ateliers de travail avec les habitants ont abouti au mois de septembre à un programme d'actions basé sur 3 objectifs : plus de prévention, plus d'actions et plus de sanctions.



*Le sport dans les équipements de la ville*



*Signature des avenants à la convention GUP du centre-ville*

## 4 L'épanouissement de tous les êtres humains

### L'accès à la pratique sportive

#### → Aménagements pour la pratique sportive

**Réfection des  
couvertures des cours de  
tennis du site Arthur Ashe :  
225 000 €**

De nombreux aménagements ont lieu tous les ans afin de permettre aux balbyniens d'accéder à la pratique sportive dans des conditions optimales. En 2019, c'est ainsi plus d'un million d'euros qui ont contribué à développer le sport sur Bobigny : Cours Arthur Ashe, Gymnase Jesse Owens , salle de combat Mohamed Ali...

Pour l'année 2019, la lumière est mise sur la restructuration de l'ex-Gel 2000 situé au Pont de Folie (magasin de surgelés, transformé en salle de foot, puis resté vide quelques années), afin de créer une salle de combat avec tatamis, ring et agrès destinés aux sports de combat.

Des travaux d'isolation par l'extérieur, parement de façade, réaménagement intérieur, rénovation des sols, murs et plafonds, rénovation de l'électricité, rénovation du système de chauffage et remplacement des menuiseries extérieures, ont été nécessaires pour que les deux associations balbyniennes Bobigny Boxing 93 et Sporting Club de Bobigny Karaté puissent intégrer les lieux.

L'inauguration des locaux s'est tenue le 14 décembre 2019.

**Aménagement d'une  
salle de combat :  
730 000 €**

#### → Bobigny, Terre de Jeux 2024

En vue des prochains Jeux Olympiques et paralympiques qui auront lieu du 26 juillet au 11 août 2024, Paris a créé le label « Terre de Jeux 2024 ». Ce label a pour but de faire en sorte que l'énergie des Jeux soit portée partout dans le pays, et pas seulement dans les villes accueillant des sites olympiques ou paralympiques.

Fin 2019, Bobigny a été labellisée aux côtés de 500 autres villes françaises, ainsi elle s'engage dans une dynamique de promotion du sport et des Jeux Olympiques avant et pendant l'événement, dans l'optique de fédérer une communauté d'acteurs locaux convaincus que le sport change la vie.

La ville, forte de ses atouts en termes d'infrastructures sportives et de proximité de l'aéroport de Roissy, est aussi candidate au label « Centre de préparation des Jeux » de Paris 2024. Une distinction

qui lui permettrait d'accueillir les entraînements d'équipes olympiques comme le rugby à 7 à Henri-Wallon.

### **Travail dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville**

Selon les termes de la Loi de Programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, « la Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».

#### **→ Le contrat de Ville 2015-2020**

Le Contrat de Ville 2015-2020 a été signé en mai 2015 par Est Ensemble, les 9 villes membres dont Bobigny, le préfet, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Régional, les bailleurs sociaux, la Caisse des dépôts et consignations, les chambres consulaires et d'autres partenaires.

19 quartiers prioritaires sont identifiés et 12 orientations de politiques publiques de droit commun sur les 3 piliers du Contrat :

- Renforcement de la cohésion sociale ;
- Accès à l'emploi et le développement économique ;
- Meilleure intégration urbaine des quartiers et une poursuite et amplification du renouvellement urbain.



**En 2019, le  
financement communal sur  
les actions du Contrat de Ville  
portant sur la cohésion  
sociale est de 715 000 €.**

**Financement de l'Etat :  
635 000 €**

**Est ensemble :  
112 000 €**

#### **→ Les conventions des Gestion Urbaine de Proximité**

En 2015, dans le nouveau contexte réglementaire de la réforme de Politique de la ville, en cohérence avec la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, l'EPT Est Ensemble a élaboré la charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité (Gusp).

Celle-ci a été approuvée au Conseil Municipal du 25 mai 2016. Les signataires sont la Ville, les bailleurs, l'EPT et le Préfet du département.

D'une part, en lien avec les Contrats de ville 2015-2020 signés par les bailleurs, cette charte permet d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions des bailleurs avec les projets de gestion urbaine de proximité des villes. En effet, la signature de la charte par les bailleurs ayant du patrimoine dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) leur permet de bénéficier d'un abattement de 30% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) depuis 2016 en contrepartie des actions déployées dans leur patrimoine.



**Les conventions  
GUP, c'est :  
3 QPV, 9 secteurs,  
36 500 habitants ou  
encore 73 % de la  
population**

D'autre part, la mise en œuvre opérationnelle de cette charte territoriale a nécessité qu'elle soit déclinée sur Bobigny, comme le prévoit le cadre législatif par des conventions accompagnées de leur programme d'actions triennal, quartier par quartier, soit 3 QPV pour la ville :

- Le centre-ville élargi à Etoile/Grémillon, soit plus de 10 000 habitants et 6 bailleurs sociaux.

La convention a été signée en 2017 pour les secteurs de Karl Marx, Chemin Vert, Paul Eluard, Salvador Allende et Etoile / Grémillon, complétée en 2018 avec un avenant pour les secteurs de Cerisiers / République / Bons enfants et Hector Berlioz.

- L'Abreuvoir, soit 1 245 habitants et un bailleur social, la convention a été signée en 2017.

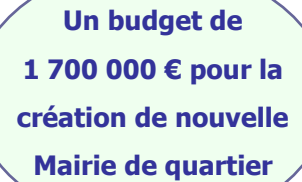


- le Pont de pierre, soit 8 450 habitants avec Pantin et deux bailleurs, la convention intercommunale pilotée par Est Ensemble a été signée courant 2019.

**→ Création d'une nouvelle Maison de quartier**

Il s'agit de la création de la maison de quartier au niveau du Grand Quadrilatère, qui comprendra l'actuelle mairie annexe Epstein, des bureaux et salles d'activités pour la jeunesse et les associations, une salle polyvalente pouvant accueillir des spectacles et des festivités et un jardin pédagogique sur la toiture terrasse.

Ces travaux sont sous mandat Sequano qui en assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la Ville. Les travaux doivent démarrer en février 2020 pour une livraison prévue en mars 2021.



**Un budget de  
1 700 000 € pour la  
création de nouvelle  
Mairie de quartier**



Journée propreté – Printemps 2019



Réunion publiques sur la propreté



Atelier de fabrication de produits ménagers (SERD)

## 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

---

### Prévention à la propreté

De nombreuses actions visibles ont lieu tout au long de l'année pour sensibiliser l'ensemble des publics bobignyens à la propreté. A cela s'ajoutent l'action des services qui agissent également au quotidien pour la gestion des espaces publics et de la propreté, pour régler les dysfonctionnements et offrir aux habitants et usagers le meilleur cadre de vie possible.

Zoom sur trois actions principales qui ont eu lieu en 2019 :

#### → Les journées propreté

Deux journées propreté ont été organisées en 2019, une première au mois d'avril, faisant office de nettoyage de printemps et une seconde à la rentrée de septembre s'inscrivant dans une dynamique internationale le World Clean Up Day. Ces journées, très appréciées, réunissent entre 60 et 80 personnes et permettent le temps d'un moment convivial de ramasser près d'une tonne de déchets.

#### → 3<sup>ème</sup> étoile et trophée AVPU

La ville de Bobigny a été récompensée par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) pour ses efforts en matière de propreté. Après la deuxième étoile et les deux trophées en 2018, elle a reçu la troisième étoile le 21 mars 2019 pour son plan d'actions d'amélioration de la propreté urbaine, engagé dans une démarche de développement durable et qui valorise les comportements éco-citoyens sur l'espace public. Parmi les actions innovantes, la campagne propreté, elle-même récompensée le 27 novembre 2019 d'un trophée : lancée 2018 et poursuivie en 2019, elle inclut les habitants comme co-acteurs de l'embellissement de la Ville.

Cette troisième étoile couronne les efforts continus et consentis par la ville et le travail des agents.

#### → Le règlement sur les marchés forains

Les marchés forains sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 gérés en régie par les services de la Ville, pour s'adapter à ce changement majeur et permettre aux habitants d'avoir accès à une offre alimentaire

qui respecte la propreté des espaces publics, un règlement sur les marchés forains a été adopté en Conseil Municipal au mois de septembre 2019.

Celui-ci reprend notamment l'ensemble des règles d'hygiène et de propreté comme la propreté de son espace personnel, le tri des déchets, la gestion des déchets...

Le personnel de relations économiques a également été assermenté pour pouvoir faire respecter avec autorité, après une phase de sensibilisation, ces nouvelles dispositions.

De plus, des travaux de nettoyage approfondi ont été réalisés à l'été 2019 sur les deux marchés et des travaux d'amélioration / rénovation lancés en septembre (électricité, sanitaires...).

## **Optimiser la gestion des déchets sur le territoire**

### **→ Glanage et collecte des biodéchets sur les marchés forains**

Après le marché Edouard Vaillant en 2018, c'est le marché de la Ferme, en partenariat avec Est Ensemble, le Syctom, l'entreprise Moulinot, l'association Moissons solidaires et les associations du quartier, ainsi que le placier du marché et les commerçants, qui a expérimenté le glanage et mis en place la collecte des biodéchets (fruits/légumes, poissons et viandes) en 2019.

De plus, à la fin du marché, les invendus destinés à la collecte sont mis de côté s'ils sont encore présentables pour pouvoir être redistribués aux populations dans le besoin. Cette redistribution se repose sur les associations du quartier volontaires.

Ce qui ne peut être redistribués est collecté par l'entreprise Moulinot et acheminé vers un site de compostage.



### **→ Tri des biodéchets dans les écoles**

**En moyenne,  
2,19 tonnes de  
biodéchets sont  
collectées par mois sur  
les Groupes scolaires  
déjà équipés**

En anticipation de la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui fixe à l'horizon de 2025 la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires des ménages, la ville de Bobigny et Est-Ensemble, en partenariat avec le Syctom, expérimentent depuis décembre 2018, la collecte séparée des déchets alimentaires sur les restaurants des groupes scolaires de la ville. Une fois collectés, ces déchets sont transformés en compost pour les agriculteurs, tout en produisant des énergies renouvelables grâce au biogaz issu de la méthanisation.

Depuis mars 2019, le tri et la collecte des déchets alimentaires sont totalement opérationnels dans les groupes scolaires Paul Eluard / PVC,

Pasteur / Victor Hugo, Delaune / Renée Février et Vaillant / Varlin. Les agents de restauration, des centres de loisirs et les élèves ont reçu des formations par le collecteur Moulinot.

A ce titre, 10 nouvelles tables de tri ont été installées en septembre 2019, directement par la ville (en dehors de l'expérimentation d'Est-Ensemble et du Syctom) dans les réfectoires des élémentaires Jaurès / Decour, Rousseau / Molière, Romain Rolland.



Pour les maternelles, le tri des biodéchets se fait directement à table, la collecte est ainsi effective au niveau de Jaurès maternelle, Tesson, L. Michel, La Fontaine et Barbusse.

En 2020, les derniers groupes scolaires seront eux aussi dotés de moyens pour pouvoir profiter de la collecte des biodéchets, il s'agit de l'école provisoire M2, de l'école Paul Langevin, du groupe scolaire Cachin et du groupe scolaire Valbon.

**Environ 800  
personnes  
sensibilisées lors de  
la SERD**

### → **Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)**

Depuis 2006, la France consacre la dernière semaine de novembre à la sensibilisation et à la prévention des déchets. A cette occasion, 14 actions ont été engagées à Bobigny afin de toucher un large public, écoles, grand public, agents, étudiants..., permettant de sensibiliser à la nécessité de réduire la quantité de déchets et de consommer mieux.

## Sensibiliser les plus jeunes

### → **Labellisation territoriale E3D : Etablissement en Démarche de Développement Durable**

La démarche E3D (École ou Etablissement en Démarche de Développement Durable) valorise un établissement (école, collège, lycée) qui s'engage dans une démarche globale de développement durable et apporte des solutions concrètes face aux Objectifs de développement durable, dans le mode de fonctionnement de l'établissement (énergie, eau, déchets...) et à travers les enseignements délivrés.

Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à les former aux bonnes pratiques permettant de vivre ensemble dans un monde aux ressources limitées, mais aussi à leur transmettre les connaissances, la compétence et la culture qui leur permettront au travers de leur parcours scolaire (école, collège, lycée...) et tout au long de leur vie, en tant que citoyens, de connaître, comprendre, décider et agir en fonction des enjeux du développement durable.

Récemment, a également été mis en place le label E3D territoire qui permet de récompenser non pas une école ou un établissement, mais l'ensemble d'une chaîne éducative sur un même territoire.

Avec la porte d'entrée de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la ville de Bobigny a réussi à mobiliser les écoles, de la maternelle à l'Université, autour d'un plan d'actions commun.

**8 établissements  
scolaires balbyniens  
récompensés dans le  
cadre du label de  
territoire E3D**

Ainsi, les efforts de la Ville ont été ainsi récompensés en novembre 2019, par la remise du label de territoire pour les « établissements en démarche de développement durable » (E3D) remis par l'éducation nationale.

Huit établissements balbyniens sont concernés par cette labellisation qui valorise le travail des communautés éducatives:

- école maternelle Jaurès
- école maternelle Berlioz
- école élémentaire Varlin
- école élémentaire Jaurès
- école élémentaire Rolland
- collège République
- collège Delaune
- lycée Sabatier
- lycée Costes.



Semaine européenne de la mobilité – La qualité de l'air



Campagne éco-gestes



Hôtel de Ville de Bobigny

## 6 L'administration éco-responsable

### La responsabilité sociétale de la ville

La Ville de Bobigny s'est engagée en 2019 dans la démarche BIOM Attitude, reconnue solution COP21 et proposée par l'agence indépendante du même nom. Similaire à la démarche de responsabilité sociétale des entreprises, celle-ci est destinée à mesurer l'impact sociétal des actions engagées par la collectivité pour son territoire pour lui permettre de se comparer à d'autres collectivités de même strate, et, d'évaluer dans le temps et de valoriser sa contribution aux enjeux du développement durable, qu'ils soient sociaux, environnementaux et/ou économiques.

Déclinée en quatre phases, la démarche BIOM Attitude permet de calculer au travers d'un indicateur la contribution au territoire de la collectivité : le % Biom de la collectivité.

Elle permet également d'identifier les bonnes pratiques pour les déployer et de renforcer l'engagement de la collectivité pour le développement durable, par exemple dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses projets mais aussi à travers sa politique d'achats ou son organisation.

En 2019, la collectivité a construit sa grille de référentiel et réalisé sa première évaluation : le % de BIOM obtenu par la collectivité atteint les 82 % alors que la moyenne des collectivités évaluées se situe à 77 %.

Il représente l'effort de la Ville de Bobigny à soutenir l'économie et la qualité de vie du territoire à hauteur de 82 % avec une redistribution de son budget au profit de l'emploi et du développement durable.



## Optimiser les dépenses énergétiques et de fluides

### → Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Le patrimoine de la ville de Bobigny est constitué essentiellement de bâtiments des années 70 dont l'isolation n'est pas des plus performantes. En effet, lors de la réalisation des Diagnostics de Performance Energétique (DPE), il a été constaté que près de 70% des bâtiments sont classés dans les trois dernières classes (E, F et G).

**Une simulation  
thermique  
dynamique pour  
un coût de  
8 000 €**

Suite à de nombreux audits réalisés les années précédentes, l'année 2019 a ciblé la bibliothèque Elsa Triolet comme bâtiment pour une simulation thermique dynamique (un audit énergétique poussé avec préconisations de travaux et pré-études).

Les préconisations de travaux pourront ainsi être intégrées aux prochains budgets des bâtiments communaux en fonction des opportunités.

D'autres bâtiments sont déjà ciblés pour l'année 2020 comme le Centre Polyvalent de Santé, l'IME Le Tremplin ou encore le pôle animations séniors.

### → Les actions Plan de Déplacement en Etablissement

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (dont les déplacements représentent 18% des émissions carbone), la ville de Bobigny a adopté son Plan de Déplacement en Établissement (PDE) lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2018.

En 2019, de nombreuses actions ont donc commencées à être mises en œuvre. Parmi celles-ci on peut notamment citer la mise en place du télétravail hebdomadaire à titre expérimental, mais aussi à caractère exceptionnel lors de grève sur les transports ou des pics de pollution de l'air, ainsi que la tenue de la semaine de la mobilité.

#### **Zoom sur le télétravail**

Dans le cadre de la phase d'expérimentation du dispositif télétravail du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à septembre 2019, inscrite au projet d'administration, le Pôle qualité de vie au travail a reçu 11 demandes, dont 7 ont été favorables avec 1 jour de télétravail par semaine.

Ainsi, le dispositif a été étendu du 1<sup>er</sup> octobre 2019 jusqu'au 30 août 2020.

Durant la phase d'extension de l'expérimentation, le principe est d'adopter une approche non pas par métier, mais par activité ou tâche « télétravaillable », au regard de la diversité des postes de la collectivité. Aussi, 15 nouvelles demandes ont été étudiées par le pôle qualité de vie au travail à compter du mois de novembre 2019.

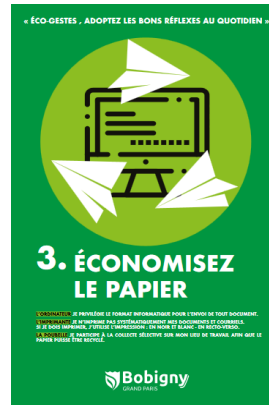
**7 agents de la ville  
ont expérimentés le  
télétravail en 2019**

Les bénéficiaires sont choisis lors de la commission TELETRAVAIL, en fonction des opportunités et des nécessités de service.

## → Campagne éco-gestes

Afin d'encourager les agents à agir de manière responsable au sein de leur activité professionnelle, la ville de Bobigny a décliné 4 affiches autour des éco-gestes au bureau et a lancé une campagne de sensibilisation auprès des agents communaux.

Celles-ci permettent de rappeler les 30 bonnes pratiques qui peuvent être employées au quotidien.



## → Réduire les consommations et dépenses en fluides

De manière générale, la consommation des fluides, ainsi que les coûts associés, reste stable ou diminue grâce aux divers plans d'actions menés par les services techniques (Cf. Graphiques ci-après) et ce malgré l'augmentation du patrimoine communal et les hausses du coût de l'énergie.

**Des dépenses en fluide inférieures à 3 millions d'euros**

Certaines variations ponctuelles peuvent toutefois être observées, elles peuvent correspondre :

- à des augmentations : ajout des factures de fioul des centres de vacances au budget fluides de la ville (augmentation 2017),
- à des irrégularités : différences de rigueurs hivernales,
- à des diminutions : passage à un contrat à intéressement pour le chauffage, mise en place de solutions hydroéconomiques, passage en LED dans les bâtiments communaux et sur l'espace public, rénovation énergétique des bâtiments...

## Agir au quotidien pour l'économie circulaire

### → Transformer nos consommations de papier en cahiers pour les écoliers

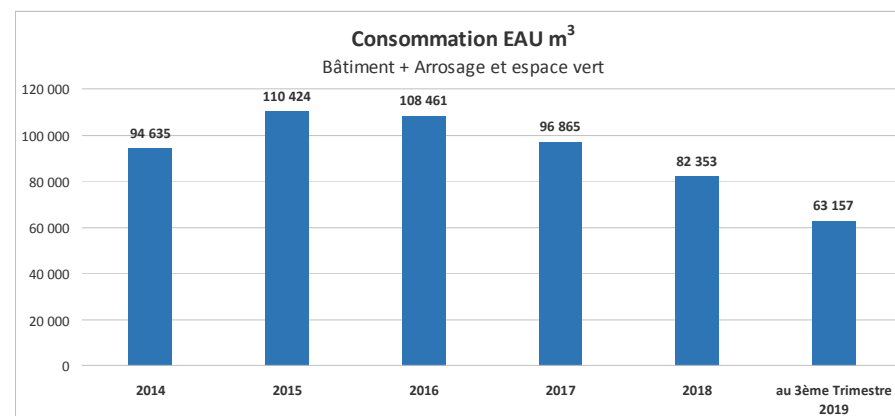
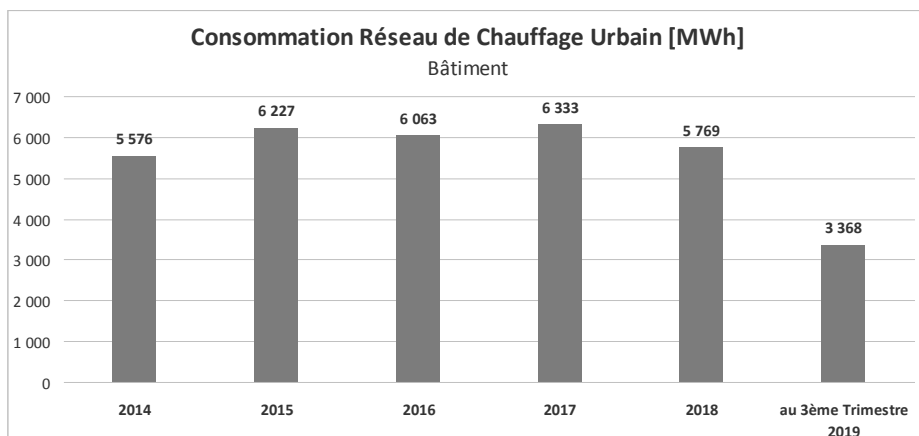
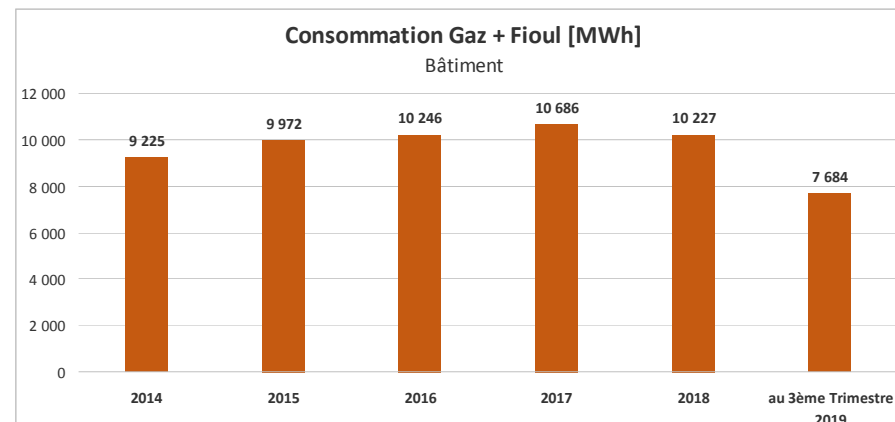
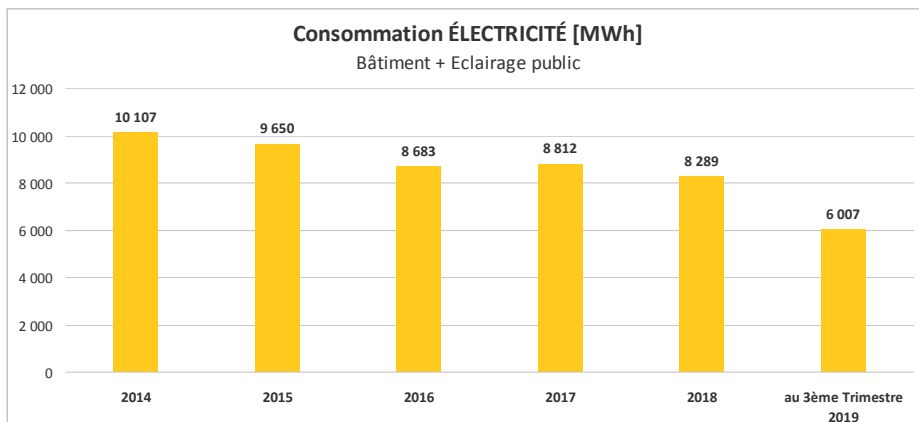
Depuis le mois de mars 2018, la ville passe par Recyclage Ecocitoyen pour le recyclage de ses papiers. Aussi, cet établissement d'aide par le travail offre à ses partenaires 50 cahiers d'écoliers à chaque tonne de papiers recyclés.

Après les écoles Auguste Delaune et Renée Février en 2018, il a été décidé de distribuer 1 cahier à chacun des élèves des écoles Paul Eluard et Paul Vaillant Couturier en 2019, soit un peu plus de 500 cahiers.

Pour formaliser ce don et rendre visible la démarche éco-responsable dans laquelle la ville s'est inscrite, Monsieur le Maire et l'élu référent à l'environnement, étaient présents le jour de la remise des cahiers.

Le surplus est distribué en interne aux agents référents développement durable pour les encourager à suivre la dynamique inter-services.

**Plus de 10 tonnes de papiers valorisés par an**



**Les graphiques de consommation des fluides de la ville de Bobigny de 2014 à 2019**





Projet Cœur de Ville



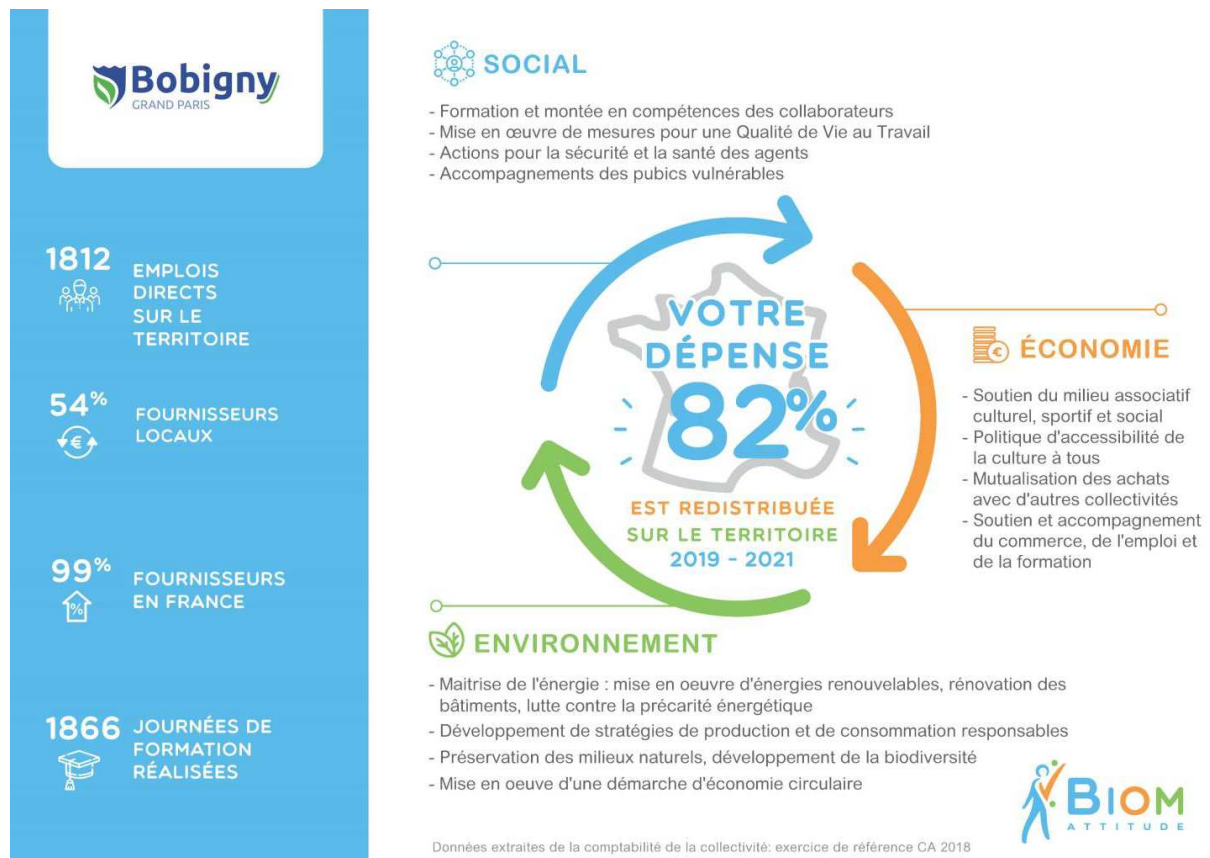
Quartier de l'Etoile

## 7 Les perspectives

Pour s'inscrire dans une ville durable, la ville de Bobigny a souhaité réaliser un audit sur sa Responsabilité Sociétale. Comme tout audit, celui-ci s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, le constat du pourcentage de responsabilité sociétale doit donc être utilisé par la ville pour cibler ses points faibles et donc les points sur lesquels elle va devoir travailler pour continuer de s'améliorer de manière durable.

Les perspectives touchent aussi, aux projets territoriaux de développement durable pouvant être mis en place sur un territoire, avec par exemple, le renouvellement du Plan Climat Air Energie Territorial, qui touche à sa fin en 2021, mais aussi de nouveaux outils qui voient le jour comme l'Agenda 2030.

### Améliorer la responsabilité sociétale de la ville de Bobigny



L'image précédente reprend les points forts de la ville sur les 3 piliers développement durable, sont également reprises les informations essentielles justifiant en partie le pourcentage obtenue par la ville : le nombre d'employés communaux, les bonnes démarches en termes de marchés publics avec notamment plus d'un fournisseur sur deux local, ou encore les journées de formations délivrées aux agents communaux.

De manière générale, il a été estimé que le budget de la ville dédié directement à des opérations de développement durable représente 10,4 % du budget global.

## → Les perspectives sociales



## " BONNES PRATIQUES " IDENTIFIÉES RESPONSABILITÉ SOCIALE



Concernant le pilier social, la ville de Bobigny obtient une note de 25 sur 30. Cette note fait arriver pilier social en première position devant l'environnement et l'économie, c'est donc l'aspect le plus aboutit des trois pour la ville. En effet, pour les thermomètres concernant l'emploi, la santé/sécurité ou encore la formation, la ville de Bobigny se positionne plutôt bien, même si des pistes d'amélioration sont possibles :

- Pour l'emploi, le tutorat intergénérationnel pourrait par exemple être développé.

- Pour la santé/sécurité, l'accent pourrait être accentué sur l'identification des risques sur le territoire.
- Pour la formation, le plan de formation revu actuellement par la direction des Ressources Humaines est un outil à renforcer pour les années à venir.

Les efforts sont donc majoritairement à fournir sur le quatrième aspect correspondant à la gouvernance, avec des suggestions comme l'écriture d'une charte éthique ou d'une charte de bonnes pratiques.

## → Les perspectives environnementales



## " BONNES PRATIQUES " IDENTIFIÉES RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

### BIODIVERSITÉ



### DÉCHETS



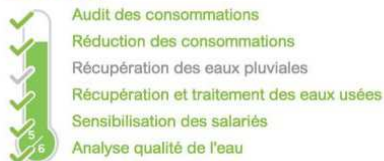
### ÉNERGIE



### POLLUTION



### EAU



### MOBILITÉ



Le pilier environnement atteint le score de 29 sur 37, malgré la montée en puissance des dernières années, de nombreux chantiers restent encore à mener :

- sur la connaissance de la faune, de la flore et des différents milieux de biodiversité de la ville,
- sur les clauses à intégrer aux marchés publics pour améliorer la prévention des déchets dans nos achats,
- ou encore sur la pollution et les émissions de gaz à effet de serre engendrées par les activités des services et plus globalement les activités de la ville.

## → Les perspectives économiques



### " BONNES PRATIQUES " IDENTIFIÉES RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE



Les bonnes pratiques économiques identifiées reçoivent la note de 13 sur 19. En effet, avec une direction des relations économiques encore naissante, de nombreuses actions sont encore à être portées. De même, des efforts pourraient être faits sur les achats avec par exemple une augmentation du nombre de fournisseurs locaux ou une politique de mutualisation des achats.

A noter toutefois, que le thermomètre développement durable local atteint la note maximale, ce qui démontre une dynamique économique locale forte en train d'être mise en place.

## Planifier l'avenir

Les collectivités territoriales, les intercommunalités, les territoires de projets et les Régions prennent des décisions dans des domaines tels que les déplacements, l'agriculture, l'énergie, l'urbanisme et l'habitat. Celles-ci ont une influence significative sur les émissions de gaz à effet de serre des territoires. Le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) confirme cette évidence en rappelant que 50 à 70 % des mesures d'atténuation et d'adaptation ont vocation à être « mises en œuvre à l'échelon infranational » et ce indépendamment du niveau de compétence dévolu et décentralisé aux collectivités locales.

La ville de Bobigny est déjà dotée d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) 2015-2021 grandement avancé.

Celui-ci est composé de 21 actions réparties en 5 orientations : Assurer l'exemplarité de la collectivité sur les questions énergétiques et climatiques, Permettre une consommation plus responsable et innovante sur le territoire, Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique, Réduire la dépendance énergétique du territoire et Permettre de nouveaux modes de déplacements sur le territoire.

### → Le PCAET / plan d'urgence climatique

Le territoire d'Est-Ensemble est en train de renouveler son Plan Climat Air Energie Territorial, ceci pour répondre dans un premier temps à des obligations réglementaires qui ont évolué, mais aussi pour répondre aux exigences du label Cit'ergie dans lequel s'inscrit Est-Ensemble et la Métropole.

La ville de Bobigny avait historiquement, intégrée sa méthodologie d'élaboration de son PCAET à celle d'Est-Ensemble dans une logique de continuité et d'objectifs adaptés à chaque échelle géographique et politique.

Bobigny pourrait donc de la même manière s'inscrire dans le calendrier d'Est-Ensemble pour profiter des logiques de concertations et de mobilisation des partenaires, et ainsi renouveler son PCAET en 2021 avec une année d'avance.

Néanmoins, les PCAET ne sont plus une obligation pour les villes, et d'autres projets territoriaux de développement durable voient le jour comme les plans d'urgence climatique, pouvant être développé à l'échelle locale.

Ceux-ci reprennent globalement les mêmes processus que les PCAET : sensibilisation et formation, co-construction des politiques locales et intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale dans un plan.

### → L'Agenda 2030

L'agenda 2030 est un programme universel pour le développement durable. Il porte l'ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030.



Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

L'agenda 2030 se caractérise également par la reconnaissance des liens intrinsèques entre les différentes thématiques ainsi que la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs, institutionnels comme ceux de la société civile.

Les objectifs de développement durable, par leur caractère ambitieux et transversal, soulèvent de nombreux enjeux pour les prochaines années :

- Assurer un état des lieux réaliste, puis mettre en œuvre un suivi rigoureux des progrès réalisés et identifier les domaines d'amélioration possible.
- Créer une dynamique d'appropriation des objectifs de développement durable par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens.
- Favoriser un contexte de coopération : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de coopération entre les acteurs pour mener des actions conjointes.